



RÉGION ACADÉMIQUE  
BRETAGNE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



# Règlement du Concours



UN MODELE PEDAGOGIQUE POUR :

- DEVELOPPER L'ESPRIT D'ENTREPRENDRE EN S'INITIANT A LA CREATION D'ENTREPRISE
- FACILITER L'ORIENTATION ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE
- NOUER DES PARTENARIATS AVEC LES PROFESSIONNELS
- EXPLORER LES ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DURABLE



UNIVERSITE  
BRETAGNE  
LOIRE / PEPITE



**UNE ENTREPRISE  
DANS VOTRE  
LYCÉE**  
Édition 2019-2020



*Vous avez une idée,  
l'envie d'entreprendre,*



**Imaginez  
l'entreprise  
de demain**

# LA DEMARCHE ET SES FINALITES

"**Une Entreprise Dans Votre Lycée**" est un dispositif pédagogique complémentaire d'apprentissage des connaissances et des savoir-faire par mise en situation concrète. Il vise à engager une **démarche de création d'entreprise** et acquérir une culture générale du monde économique.

Il est ouvert aux lycéens (niveau 3 et 4 anciennement respectivement V et IV) des établissements publics et privés de l'éducation nationale, de l'enseignement agricole (Lycées polyvalents, LGT et Lycées professionnels) de l'académie de Rennes.

Il s'agit de développer chez les lycéens des comportements qui facilitent leur approche, leur compréhension du monde de l'entreprise et leur intégration dans ce milieu, afin qu'ils puissent :

- acquérir une vision concrète de l'entreprise (organisation, fonctionnement, contraintes de l'entreprise),
- entrer en relation avec le tissu économique local (ouverture),
- développer une culture entrepreneuriale (stimulation des potentiels à créer chez les élèves),
- développer des qualités telles que : la créativité, l'initiative, le sens des responsabilités, l'autonomie, le travail en équipe, l'organisation, la ténacité.

Le thème du concours : le **développement durable**, doit permettre aux élèves de se poser des questions sur les impacts des activités de l'entreprise et d'apporter des réponses ou des améliorations au projet initial au regard des impacts identifiés dans les 3 axes du développement durable : économique, environnemental et sociétal.

Pour cela, les jeunes réalisent au fur et à mesure de l'année, un projet de création *d'entreprise* et constituent un plan d'activité. Ils doivent notamment :

- Constituer et organiser une équipe intéressée et motivée pour découvrir la création d'entreprise
- Définir leur projet et son organisation, l'activité de leur entreprise imaginée (produit, service)
- Réaliser une étude de marché (la clientèle, les besoins, la localisation), analyser la concurrence, définir le produit, cerner le marché concerné, ...
- Créer l'image de l'entreprise : la stratégie de communication, les outils et supports de communication, concevoir un logo, ...
- Déterminer leurs moyens de production, installer l'entreprise
  - Humains : recrutement des collaborateurs
  - Matériels : choix des véhicules, des machines, des locaux
- Sélectionner des fournisseurs, des sous-traitants et négocier avec eux
- Commercialiser ou préparer la commercialisation des produits et services réalisés
- Valider l'adéquation du projet avec les 3 piliers du développement durable au niveau des impacts économique, environnementaux et sociétaux
- Associer des partenaires à la démarche, contacter des entreprises

- Etablir un plan de financement, trouver des financeurs
- Trouver le statut juridique adéquat

La finalité est d'apporter des compétences et des connaissances par l'action.

A chaque étape du projet, le questionnement du développement durable est abordé.

## LES PRINCIPES DE DEROULEMENT

Ce projet est mené au cours d'une année scolaire, avec le concours de l'équipe pédagogique.

Pour mener à bien leur **«entreprise»**, les élèves «entrepreneurs», se réunissent régulièrement dans l'établissement selon un calendrier défini en accord avec l'équipe pédagogique. Ces réunions peuvent se dérouler dans le cadre des projets, des dispositifs transversaux, les enseignements exploratoires ou en dehors des heures de classe.

Il est conseillé de fixer un temps hebdomadaire entre l'équipe lycéenne et les accompagnants pour la bonne évolution du projet. Le calendrier est relativement court pour le déroulement du concours (cf. chapitre « Calendrier »).

L'implication des enseignants (lycées publics et privés relevant de l'éducation nationale) est rémunérée à hauteur de 1/2 IMP par projet. L'établissement met à disposition les moyens logistiques nécessaires. Le groupe assure la gestion de son budget, qui comprend la dotation versée par le conseil régional de Bretagne.

Le montant de la dotation versée par le conseil régional de Bretagne est de 200 €. La dotation est attribuée à un projet.

### Constitution de l'équipe

Après la présentation de l'opération par le chef d'établissement, les enseignants qui le souhaitent peuvent décider de constituer l'équipe pédagogique qui accompagnera "l'entreprise". La matière qu'ils enseignent importe peu, c'est leur intérêt pour la mise en place du projet qui doit présider à la constitution du groupe. Un des enseignants prendra la responsabilité de l'animation permanente de cette action. L'aide d'un professeur en liaison avec les enseignements d'économie-gestion peut être un atout pour couvrir des aspects de la création d'entreprise.

### Recrutement des jeunes entrepreneurs

Sur la base du volontariat, les jeunes décident de leur participation à ce projet et doivent ensuite définir leur idée d'entreprise (activité ou service). Le groupe inscrit au concours est constitué **au maximum de 12 jeunes**.

On privilégiera cependant les groupes constitués par un ensemble d'élèves de sections différentes et on favorisera la complémentarité. Les étudiants de BTS peuvent être associés au projet en tant que "partenaires ressources".

## Elaboration du dossier de candidature

Une fois l'équipe constituée et le projet défini, le **dossier de candidature** disponible sur le site de l'académie, rubrique « dossiers kiosque > Ecole-Entreprises > Esprit d'entreprendre > une entreprise dans votre lycée » sera complété et transmis à la DAFPIC au plus tard le **9 octobre 2019**. Il faut impérativement mentionner la composition de l'équipe dans le dossier et le partenaire entreprise (la DAFPIC peut vous aider à identifier ce partenaire).

Les dossiers présentés seront examinés par la commission de **sélection** le 11 octobre 2019, qui déterminera les 20 projets retenus parmi les candidats.

La commission effectuera un choix concerté si plusieurs projets sont présentés par un même établissement.

## Recherche de partenaires

Afin de réaliser une bonne ouverture en direction du milieu économique local, les jeunes «entrepreneurs» entrent en relation avec différents interlocuteurs et tissent un réseau de partenaires extérieurs : responsables d'entreprises ou professionnels d'entreprise, élus du conseil d'établissement, associations, banques, collectivités locales, organisations professionnelles, chambres de commerce et d'industrie, les entreprises coopératives et participatives, etc. **L'équipe se fera parrainer par un professionnel ou dirigeant d'entreprise.** Référent privilégié, le parrain fera profiter de son expérience aux jeunes entrepreneurs et leur apportera son soutien.

## Accompagnement des projets

L'accompagnement des projets est assuré en trois phases, il est réalisé conjointement par les services académiques (DAFPIC), la CCI Bretagne, les CCIT en local et les partenaires associés, PEPITE Bretagne notamment.

**Phase 1 : des conseils et des outils pour suivre et mettre en œuvre le projet de création d'entreprise - Académie de Rennes, CCI Bretagne, Pépite Bretagne et Partenaires - 1 journée (lieu à définir)**

Cette journée de formation destinée aux responsables pédagogiques des projets se déroulera le 13 novembre 2019. Elle portera sur la démarche de création d'entreprise, la gestion du projet et la dimension Développement Durable.

**Phase 2 : un suivi pour faire le point et maintenir le cap - Académie de Rennes, CCI Bretagne, réseaux des partenaires, parrains (2 heures sur site)**

Cette rencontre prévue en janvier/février 2020 constitue un point d'étape au cours duquel l'équipe présente l'avancement de son projet de création d'entreprise : la programmation des activités, les étapes réalisées et celles restant à réaliser pour élaborer le projet. Au cours de cet échange, les intervenants veilleront à lever les difficultés rencontrées par les entrepreneurs et apporteront les conseils de recadrage nécessaires à la poursuite du projet.

**Phase 3 : un bilan pour préparer la présentation du projet devant le jury - Académie de Rennes, CCI Bretagne, réseaux des partenaires (1h30 en visioconférence)**

Au cours de cette réunion réalisée en mars/avril 2020, les équipes présentent leur dossier en l'état et élaborent un bilan avec les intervenants en vue de préparer la présentation du projet devant jury le 13 mai 2020. Les intervenants préciseront les modalités d'organisation de la journée de clôture, les conditions de restitution des projets ainsi que les critères d'évaluation du jury.

Tout au long de l'année, les organisateurs de l'opération se tiennent à la disposition des équipes pour répondre à leurs questions, leur fournir une information pratique sur le concours et faciliter leurs démarches. Parallèlement, les jeunes créateurs pourront faire appel aux différents réseaux de partenaires : CCI Bretagne, Pépite Bretagne, « 100 000 Entrepreneurs », UE MEDEF Bretagne, partenaires issus du réseau des entreprises de l'économie sociale et solidaire (CRESS, pôles ESS du territoire), formateurs ressources EDD de l'académie.

Les coordonnées des interlocuteurs de ces réseaux sont transmises aux équipes dès la sélection des dossiers et à l'issue de la journée de formation.

Le suivi pédagogique est assuré par les corps d'inspection.

## **FINALE ET REMISE DES PRIX**

La journée de clôture se déroule le mercredi 13 mai 2020.

Lors de cette finale, les équipes présentent leurs projets aux membres du jury en deux temps : une présentation orale en amphithéâtre puis une présentation sur un stand

Le jury est composé des représentants partenaires du concours et de représentants du monde économique. L'organisation détaillée de cette manifestation sera communiquée aux équipes en avril 2020.

Après délibération du jury, des prix seront remis (diplômes et chèques). Les dotations monétaires versées aux établissements par la région Bretagne financeront **des évènements, sorties ou toute autre action à destination des élèves participants.**

Chaque jeune entrepreneur recevra une **attestation individuelle** pour sa participation au concours.

## Evaluation des projets

### ➤ *Du dossier remis au jury avant le 5 mai 2020*

Ce dossier comportera une **fiche synthétique de présentation** sur une page et le dossier lui-même, limité strictement à **10 pages**, du projet d'entreprise. Tout autre document ou information que l'équipe souhaite porter à la connaissance du jury sera annexé.

**A envoyer par mail avant le 5 mai 2020 à : [ce.dafpic@ac-rennes.fr](mailto:ce.dafpic@ac-rennes.fr)**

### ➤ *Des prestations lors de la journée de clôture :*

La qualité de la **présentation orale sur stand ou en amphithéâtre** (10 minutes) qui vise à expliquer le projet de création d'entreprise mis en œuvre par les créateurs. Cette prestation souligne la **viabilité économique** du projet et les qualités entrepreneuriales des membres de l'équipe.

La valorisation sur **stand** (10 minutes) du produit ou service proposé par l'équipe accompagné de l'argumentaire **commercial** (panneaux ou autres moyens visuels, supports promotionnels, commerciaux ou techniques à présenter au jury).

Les critères complets sont :

***Le suivi du projet durant l'année sur 10 points (De la conduite du projet de création d'entreprise tout au long de l'année scolaire) :***

1. L'équipe, son organisation (élèves créateurs, et équipe pédagogique)
2. Dynamique, motivation
3. Utilisation des ressources externes – partenariats
4. Difficultés rencontrées et résolution

***Le dossier sur 30 Pts – 10 pages max + 6 pages max d'annexes***

1. La genèse du projet : comment l'équipe s'est approprié l'idée et a abouti au projet
2. Le statut et l'organisation de l'entreprise
3. La dimension développement durable selon les 3 axes: économique, social et environnemental.
4. L'analyse du marché et les choix stratégiques de l'entreprise
5. La démarche commerciale: la communication et les partenariats

6. L'étude des coûts et le plan de financement
7. La créativité et l'originalité du produit ou du service
8. La présentation du dossier

***La présentation orale en plénière (5 minutes) sur 20 points :***

1. Originalité et créativité de la prestation
2. Compréhension de l'entreprise : présentation des éléments clés
3. Respect du temps (5 minutes)

***Visite du stand, la démarche commerciale sur 40 points***

1. Accueil, animation
2. Présentation générale et originalité du stand
3. Valorisation du produit, supports de communication associés
4. Qualité de la force de vente
5. Le travail en équipe
6. Développement durable

## Contacts DAFPIC :

Pour toute information, téléphone : 02 99 25 11 60

Ou encore sur le site académique :

➤ **Site académique** : [www.ac-rennes.fr](http://www.ac-rennes.fr)

**Onglet** : « Action pédagogique et éducatives »,

**Rubrique** : « Ecole et société », **Action** : « Relation Ecole Entreprise »

**Dans la page, cliquez sur « une entreprise dans votre lycée » dans la rubrique « développer l'entrepreneuriat »**

**Lien direct** : <http://www.ac-rennes.fr/cid102744/une-entreprise-dans-votre-lycee.html>



# CALENDRIER 2019/2020

- **Septembre 2019**      **Lancement du concours auprès des établissements**
  
- **Octobre 2019**      **Constitution des équipes, élaboration du projet, constitution du dossier de candidature**
  
- **9 octobre 2019**      **Date limite de dépôt du dossier de candidature**
  
- **11 octobre 2019**      **Commission de sélection académique des dossiers de candidature**
  
- **15 octobre 2019**      **Communication des décisions de la commission de sélection**
  
- **13 novembre 2019**      **Formation des enseignants référents**
  
- **Janvier/Février 2020**      **Visite d'accompagnement** : état d'avancement du projet de création d'entreprise par les jeunes entrepreneurs
  
- **Mars 2020**      **Visite ou Visioconférence** : présentation du projet de création d'entreprise par l'équipe et préparation de la journée de clôture
  
- **5 mai 2020**      **Date limite de dépôt du dossier de création d'entreprise pour le jury**
- **13 mai 2020**      **Journée de clôture du concours « Une entreprise dans votre lycée »**  
**Soutenance des projets et animation du stand devant les membres du jury**  
**Remise des prix**
  
- **Mai/juin 2020**      **Cérémonie de remise des attestations en lycée par le chef d'établissement**

# LES RESSOURCES POUR REUSSIR VOTRE PROJET

- **Dotation** de 200€ versée par le conseil régional de Bretagne à chaque équipe pour couvrir les charges de fonctionnement du projet.
- **Accompagnement** de l'équipe pédagogique : ½ IMP par projet
- **Bénéficiaire d'un accompagnement individualisé avec :**
  - les conseillers création des CCI Bretagne
  - les étudiants du réseau Pépite Bretagne
  - les formateurs ressources EDD de l'académie
  - les interlocuteurs des réseaux professionnels (liste des contacts remise lors de la formation en novembre)
  - votre parrain (responsable d'entreprise, associé ou collaborateur)
  - l'Ingénieur Pour l'Ecole du rectorat DAFPIC
- **Une boîte à outils en ligne pour les enseignants et les élèves :**

Sur l'adresse html, copiez : [uneentreprisedansvotrelycee.iimdo.com](http://uneentreprisedansvotrelycee.iimdo.com)
- **Pour connaître les notions fondamentales, créer et piloter votre entreprise :**
  - « Guide de la création d'entreprise en Bretagne » - disponible auprès des Espaces « Entreprendre » des CCI Bretagne ou sur le site [bretagne.cci.fr](http://www.bretagne.cci.fr/creation-reprise-et-cession-d-entreprise/creer-une-entreprise/s-informer) (<http://www.bretagne.cci.fr/creation-reprise-et-cession-d-entreprise/creer-une-entreprise/s-informer>)
  - Le site de l'Agence pour la Création d'Entreprise, le portail de la création d'entreprise : <http://www.apce.com/pid186/espace-createur.html?espace=1>
- **Pour obtenir des ressources relatives au développement durable :**
  - Site EDD de l'académie : <http://www.ac-rennes.fr/pid34964/education-developpement-durable.html>
- **Pour sensibiliser les élèves à l'esprit d'entreprendre :**
  - Intervention de la DAFPIC possible en octobre après inscription pour présenter l'opération au groupe d'élèves constitué.
  - Journées régionales de la création d'entreprise du 23, 24 et 25 septembre 2019 à Rennes
  - Visites d'entreprises : pour familiariser les élèves avec le monde de l'entreprise et faciliter les échanges avec les professionnels.
  - Echange avec les équipes des précédentes éditions du concours.